

## PROGRAMME DE FORMATION

# TITRE d'ENCADRANT TECHNIQUE D'INSERTION (ETI)

**Public concerné :** Candidats majeurs

**Prérequis :** Être titulaire du CAP/BEP ou du titre professionnel de niveau 3 ou équivalent (secteur bâtiment, espaces verts et autres secteurs au cas par cas) et avoir une expérience professionnelle dans la spécialité incluant une pratique des situations d'encadrement d'équipe, de gestion de production (biens ou services) et de relation avec une clientèle. Une connaissance des outils bureautique de base est nécessaire. Maîtriser la langue française dans la communication orale et écrite.

L'entrée en formation est conditionnée par la passation d'un entretien de positionnement permettant de vérifier la faisabilité de la formation dans les meilleures conditions : du point de vue de la motivation, de la mobilisation sur le dispositif de formation et des pré-requis en matière d'écrits et de connaissance de l'environnement informatique et des outils bureautiques.

**Objectifs :** La formation visant le métier d'Encadrant Technique d'Insertion (ETI) doit permettre au titulaire une appréhension globale de sa mission. Celle-ci consiste à organiser et gérer tout ou partie d'une activité de production, participer à l'accueil, à l'accompagnement socioprofessionnel et au suivi du parcours des salariés en insertion et favoriser l'acquisition des compétences et comportements professionnels en situation de production. Le titre professionnel est composé de trois blocs de compétences dénommés certificats de compétences professionnelles (CCP) qui correspondent aux activités ci-dessus énumérées. L'enjeu de la formation est le développement des compétences développées par l'ETI lui permettant de prendre en compte toutes les composantes de sa mission de manière équilibrée : l'insertion par l'activité économique, dans des structures et ateliers d'insertion ou de resocialisation et dans des entreprises adaptées (EA) ou des établissements et services d'aide par le travail (ESAT). Ainsi, l'encadrant technique d'insertion (ETI) assure l'encadrement et l'accompagnement socioprofessionnel de personnes éloignées du marché du travail et en parcours d'insertion dans une structure d'insertion produisant des biens ou services. Il a pour finalité l'atteinte des objectifs de production en prenant en compte les objectifs de formation et d'insertion des salariés.

**Durée de la formation :** 12 mois

**Lieu de l'action :**

HETIS Nice

– accessible aux personnes en situation de handicap

**Encadrement :**

L'équipe qui accompagne les stagiaires se structure autour d'une chef de Département et de 9 cadres pédagogiques permanents. Par ailleurs, des vacataires-spécialistes de certaines thématiques ou des professionnels du champ de l'intervention sociale et de l'insertion professionnelle interviennent au sein de la formation.

Un partenariat est construit avec les représentants des sites qualifiants et des employeurs autour de rencontres régulières d'information et de coordination des parcours. Celui-ci permet de sécuriser le parcours du stagiaire en articulant l'ensemble des modalités relatives à l'alternance (centre de formation/lieu de travail ou site qualifiant).

**Moyens pédagogiques :**

HETIS dispose d'un peu plus de 20 salles pouvant accueillir des groupes de 10 à 60 personnes.

La plupart des salles sont équipées de matériel vidéo (télévision et lecteur DVD) et bénéficie de connexion wifi. Les stagiaires peuvent également avoir accès à des ordinateurs et des vidéoprojecteurs lorsqu'ils en ont besoin.

Par ailleurs, une salle informatique comprenant 10 postes informatiques est mise à disposition des stagiaires.

Les stagiaires peuvent profiter d'un Centre de documentation qui propose environ 5000 ouvrages, 60 abonnements réguliers et 1500 mémoires référencés puis une vidéothèque. Tous les stagiaires peuvent bénéficier d'une aide à la recherche documentaire notamment à partir de notre fond documentaire. De cet espace, ils ont également un accès illimité à internet, des postes informatiques et la possibilité de réaliser des impressions.

**Méthode pédagogique :**

Le projet de l'École est axé sur la pédagogie active et s'appuie sur divers outils pédagogiques comme :

- l'exposé (à partir de l'expérience)
- la classe inversée
- l'apprentissage collaboratif et travail en petit groupe
- l'accompagnement individualisé
- l'utilisation des technologies de l'information et de la communication
- l'AFEST

### Contenu :

La formation préparant au Titre d'Encadrant Technique d'Insertion comporte 441 heures de formation théorique (y compris l'évaluation menée par le jury) et 12 semaines de formation pratique (420 heures) en situation de travail ou en stage.

L'enseignement théorique est composé de trois blocs de compétences, sanctionnés par des certificats de compétences professionnelles (CCP) :

- BLOC 1 : Organiser et gérer une activité de production et en encadrer l'équipe dans une structure d'insertion (159 heures)
- BLOC 2 : Participer à l'accueil, à l'accompagnement socioprofessionnel et au suivi des salariés en insertion (145 heures)
- BLOC 3 : Organiser des séances d'apprentissage en lien avec les situations de production d'une structure d'insertion (137 heures).

### Modalités d'évaluation :

- Positionnement à l'entrée en formation (entretien)
- Evaluation intermédiaire
- Contrôle continu
- Épreuves d'évaluation (en cours de formation)
- Certification (terminale)

L'évaluation des compétences acquises par les stagiaires est ainsi effectuée tout au long de leur parcours de formation par le Centre de formation (contrôle continu) et lors d'épreuves terminales (écrites et orales) selon le bloc de compétences concerné et conformément au Référentiel de certification.

Le titre professionnel est composé de trois blocs de compétences dénommés certificats de compétences professionnelles (CCP) qui correspondent au référentiel d'activités. Le titre professionnel est accessible par capitalisation de certificats de compétences professionnelles (CCP) ou suite à un parcours de formation.

En cas de validation partielle, le candidat conserve le bénéfice des blocs validés et peut représenter l'année suivante les blocs manquants.

**Sanction :** le Titre Professionnel Encadrant Technique d'Insertion est un diplôme de niveau 4 inscrit au Répertoire national des certifications professionnelles (RNCP) et homologué par le Ministère du Travail.

**Coût : 5 733,00 €**